

COMPTE RENDU PRESSE
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 30 MARS 2005



Le mercredi 30 mars deux mil cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

Mme CASTRO a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Henri RUFFE, Comptable Public, pour sa présence à cette réunion qui est principalement réservée :

- A la présentation des comptes administratifs,
- A la présentation des budgets primitifs,
 - de la Ville,
 - du cinéma « Le Paris »,
 - du service de l'Eau,
 - du service de l'Assainissement.

COMPTES ADMINISTRATIFS VILLE 2004

Compte tenu du report des excédents des exercices antérieurs, à la majorité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2004 :

VILLE : pour 3 847 8714.93 € en recettes, 2 397 942.44 € en dépenses de fonctionnement et 844 527.06 € en recettes, 1 253 153.37 € en dépenses d'investissement soit un excédent global de 1 041 303.18 €.

CINEMA : pour 140 521.16 € en recettes, 140 521.18 € en dépenses de fonctionnement Et 82 699.70 € en recettes, 26 501.62 € en dépenses d'investissement Soit un déficit global de 56 198.06 €.

EAUX : pour 84 883.19 € en recettes, 28 884.32 € en dépenses de fonctionnement Et 21 295.24 € en recettes, 13 081.36 € en dépenses d'investissement Soit un excédent global de 64 212.75 €.

ASSAINISSEMENT : 417 598.72 € en recettes, 76 760.08 € en dépenses de fonctionnement Et 227 544.96 € en recettes, 63 158.89 € en dépenses d'investissement Soit un excédent global de 505 224.71 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2003

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2004 établis par Monsieur RUFFE et conformes aux comptes administratifs.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2005

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve :

* le maintien des bases d'imposition de 2004 ; à savoir :

- taxe d'habitation	10,71 %
- foncier bâti	25,46 %
- foncier non bâti	42,03 %
- taxe professionnelle	10,71 %

* les budgets primitifs 2005 de la Ville – du Cinéma – de l'Eau et de l'Assainissement.

VILLE 2005 : équilibré tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 280 138.00 €

Equilibré tant en recettes qu'en dépenses d'investissement pour un montant de 3 088 416.00 €

CINEMA 2005 : équilibré tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour un montant de 130 684.00 €

Equilibré tant en recettes qu'en dépenses d'investissement pour un montant de 80 746.00 €

EAUX 2005 : équilibré tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour un montant de 88 993.00 €

Equilibré tant en recettes qu'en dépenses d'investissement pour un montant de 51 250.00 €

ASSAINISSEMENT 2005 : équilibré tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour un montant de 484 404.00 €

Equilibré tant en recettes qu'en dépenses d'investissement pour un montant de 401 121.00 €

Monsieur le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui pour remercier :

- Monsieur RUFFE pour ses excellents conseils de gestion financière,
- Mesdames Maryse ROBERT, Directrice Générale des Services, et Maryline MIRANDA TEODORO, son adjointe,
- les élus,
- les agents de la Mairie pour le sérieux du travail accompli.

CESSION DE TERRAINS (anciens Services Techniques)

Pour donner suite aux propositions de rachat émises concernant la propriété communale sise 47 bis, rue de la République (anciens Services Techniques communaux), le Conseil Municipal, à la majorité, moins une abstention (Me EVEILLARD ne prenant pas part au vote) :

- décide de faire effectuer le bornage relatif à la division,
- approuve les conditions de vente proposées par Monsieur le Maire,

- autorise Monsieur le Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces ventes.

SUBVENTIONS 2005

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions faites par Monsieur le Maire, Messieurs BARON et GENET pour toutes les associations.

FEDERATION DES COLLECTIVITES DE L'EAU – Recherche en eau – Etude complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de l'étude complémentaire réalisée à l'initiative de la Fédération des Collectivités de l'Eau.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PROJET D'URBANISATION DE LA COMMUNE

Propriété CARIOU – rue Kennedy (côté BIGMAT)

La Commune en a désormais la jouissance. Le C.A.U.E. est missionné pour une expertise comprenant ce secteur (futur dépôt communal, tribunes du Stade, ...)

Terrains du Marais

Le cabinet DELAVIGNE et le bureau d'études INGETEC sont chargés de la maîtrise d'œuvre (élaboration du dossier de lotissement, étude loi sur l'eau, ...).